

Analyse économique des Paiements pour Services Environnementaux (PSE): Entre labels et mesures agro-environnementales



Fanny LE GLOUX

École doctorale

Sciences Economiques et sciences de Gestion (EDGE)



Affiliation

UMR INRAE / Agrocampus Ouest SMART-LERECO



Financements



CONTEXTE

La demande sociale pour divers biens publics d'origine agricole (qualité de l'eau, entretien des paysages, maintien de la biodiversité, atténuation du changement climatique...) se développe fortement. Les agriculteurs seront sollicités pour y répondre, à travers leur contribution à la préservation des fonctions écologiques via la fourniture de Services Environnementaux. La diminution annoncée du budget de la PAC post 2020, et la faible rentabilité des systèmes agricoles favorisant les SE par rapport aux systèmes dominants rendent cette adaptation difficile. Les principaux enjeux sont donc:

- D'améliorer les politiques agro-environnementales afin d'inciter une offre suffisante en SE.
- De développer de nouveaux dispositifs de rémunération des agriculteurs: les Paiements pour Services Environnementaux.

Services Environnementaux (SE) : interventions humaines contribuant positivement au fonctionnement des écosystèmes et à la provision des **biens publics** environnementaux.

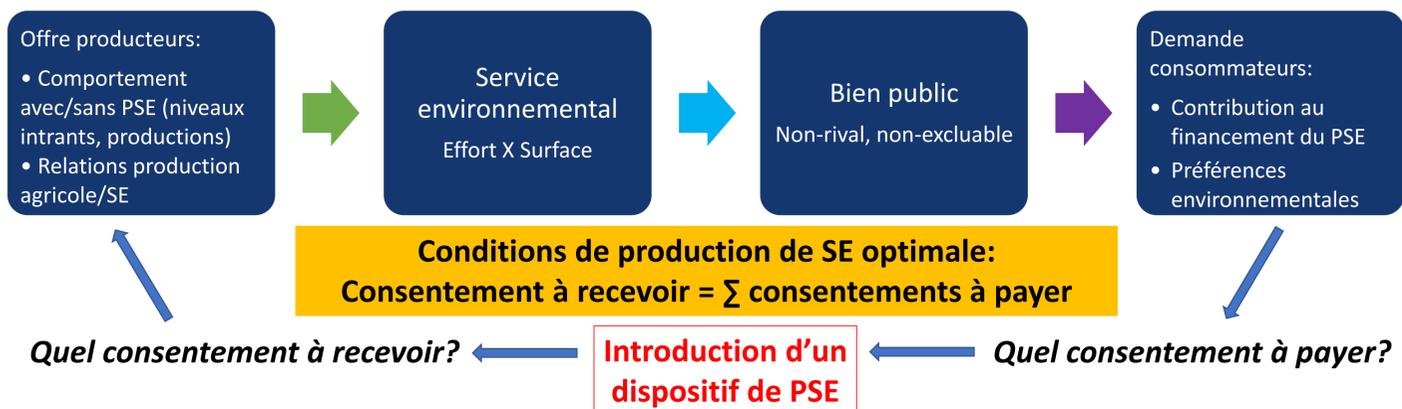
Paiements pour Services Environnementaux (PSE): transactions volontaires entre fournisseur(s) et utilisateur(s) de SE, conditionnées à la mise en place d'un ensemble de règles préétablies.

QUESTION

Avec quels outils et sous quelles modalités d'usage de ces outils, la production de SE par l'agriculture peut être efficace et suffisante pour répondre à la demande sociale de biens publics d'origine agricole?

MÉTHODE

Développer un modèle microéconomique de marché de SE afin de pouvoir appréhender l'introduction de dispositifs de PSE.



Ce cadre théorique sera ajusté et appliqué à des cas d'études (Mesures Agro-Environnementales, Écolabels, contrats privés...), et donnera lieu à des analyses quantitatives.

RÉSULTATS

Hypothèses:

- Le consentement à recevoir des agriculteurs dépendra notamment des coûts associés à l'augmentation de la production de SE.
- Le consentement à payer par une contribution volontaire sera plus grand pour un SE contribuant à un bien public que les consommateurs perçoivent plus 'facilement' (biens publics locaux: qualité de l'eau, paysages...).
- Pour les SE contribuant à des biens public globaux (maintien de la biodiversité, atténuation du changement climatique), un médiateur finançant un dispositif au nom de l'ensemble des utilisateurs (agrégation de contributions obligatoires) sera nécessaire pour atteindre un consentement à payer suffisant.